

01 Questions jointes de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les décès causés par une hospitalisation" (n° 10280)

01.02 **Kattrin Jadin** (MR) : Les journaux du 19 janvier ont fait état du fait qu'il y aurait plus de tués à la suite d'une hospitalisation que sur nos routes. Il s'agit bien ici de décès, selon le Centre fédéral d'expertise des soins de santé, faisant suite à une lésion ou une complication imputable aux soins plutôt qu'à la pathologie du patient, c'est-à-dire à une infection nosocomiale ou à une erreur médicale.

Première inquiétude : aucun recensement officiel n'a été réalisé par votre département, le chiffre de quinze cents décès par an se basant sur une étude universitaire. Le corps médical estime, quant à lui, que les évènements indésirables ne touchent que six à dix pour cent des admissions hospitalières.

Deuxième inquiétude : bon nombre de ces cas pourraient être évité si les normes de sécurité et d'hygiène strictes étaient respectées.

Nos concitoyens savent qu'ils bénéficient de soins médicaux de grande qualité. Néanmoins, trop d'erreurs médicales subsistent et leur réparation judiciaire laisse parfois perplexe.

Quelles dispositions sont-elles mises en œuvre pour y remédier ? Qu'en est-il d'un recensement officiel de ces décès ? Pouvez-vous donner le détail budgétaire et le calendrier des mesures du plan que vous annoncez pour réduire ce phénomène ? Vous évoquez un système de gestion de la sécurité des patients auquel 90% des hôpitaux auraient déjà adhéré. Qu'en est-il des 10% qui restent ?

01.03 **Laurette Onkelinx**, ministre: Les infections nosocomiales retiennent toute notre attention depuis de nombreuses années. L'État fédéral a signé à cet égard des contrats avec les hôpitaux belges et, depuis 2007, il accorde un financement structurel supplémentaire aux hôpitaux afin d'augmenter la sécurité des patients.

Dans le cadre de ces contrats, un plan pluriannuel qui courra jusqu'en 2010 a été ébauché. Il y est prévu que, dans le courant de l'année 2010, tous les hôpitaux belges devront disposer d'un système de notification des incidents et quasi-incidents, et d'acquisition d'une expérience utile à partir de cette notification. Dans le cadre de ce système, on aidera aussi les hôpitaux à apprendre à utiliser des méthodes d'analyse rétrospectives et proactives.

Une culture de la sécurité des patients avant tout devra se développer en milieu hospitalier. À cette fin, l'on mettra à profit des indicateurs destinés à piloter la politique suivie sur le plan de la sécurité des patients. D'ici à 2012, tous les hôpitaux belges devront en outre être dotés d'un système opérationnel de gestion de la sécurité.

En 2007-2008, 6,8 millions d'euros ont été réservés pour le financement de ce contrat. En 2008-2009, un montant de 7,2 millions d'euros a été prévu. Aux fins de l'accompagnement des hôpitaux, 700.000 euros ont été provisionnés, auxquels il faut encore ajouter 240.000 euros pour le système de notification et d'apprentissage, et 700.000 euros pour la mise en œuvre des bouquets de soins.

Enfin, 1.250.000 euros ont été réservés pour la pharmacie clinique.

En ce qui concerne les infections nosocomiales, le *Belgian Antibiotic Policy Coordination Committee* (BAPCOC) et la Plate-forme fédérale pour l'hygiène hospitalière (PFHH) ont déjà pris plusieurs initiatives importantes au cours des dernières années. Ainsi, chacune des neuf plate-formes régionales mises en place dès 2002 se voit attribuer annuellement un montant de 2.500 euros pour son fonctionnement. En 2007, de nouvelles normes en matière d'hygiène

hospitalière ont été publiées. En outre, le financement récurrent pour l'hygiène dans les hôpitaux aigus a été augmenté de 4,3 millions d'euros.

L'hygiène des mains est le moyen de prévention le plus efficace contre les infections nosocomiales, qui sont pour la plupart évitables. Nous avons déjà mené avec succès deux campagnes nationales sur cette question, une troisième a été lancée le 19 janvier 2009.

En 2006, la participation à l'enregistrement des infections nosocomiales par l'Institut scientifique de santé publique a été rendue obligatoire et les protocoles proposés ont été complétés.

Une récente étude du Centre fédéral d'expertise a montré que 6,2 % des patients hospitalisés étaient atteints d'une infection nosocomiale. Ce résultat est comparable au taux enregistré dans les autres pays européens. Nous voulons poursuivre la réalisation de telles études de prévalence tous les deux ans. La combinaison de toutes les initiatives a produit son effet, notamment sur les taux de résistance.

Cela étant, des initiatives supplémentaires devraient être prises dans les hôpitaux chroniques et psychiatriques ainsi que dans les centres d'hébergement et de soins. La plate-forme fédérale a rédigé une proposition en vue de la maîtrise des infections liées aux soins dans ces centres. En collaboration avec mes collègues des Régions et des Communautés, je viens de décider que cette proposition ferait l'objet d'une évaluation sur la base de projets pilotes qui seront bientôt lancés.

Si certaines maladies nosocomiales guérissent rapidement, d'autres sont très graves. Pour les éviter, se laver les mains semble un exercice facile. Mais en milieu hospitalier, il demande une certaine méthode. En outre, il faut le faire fréquemment.

Pourtant, la situation évolue. Les campagnes et les plans d'hygiène donnent d'excellents résultats.

En termes d'incidence, nous sommes en train de recueillir systématiquement les résultats par hôpital, de sorte que nous pourrions élaborer des séries statistiques.

Dix pour cent des hôpitaux, qui représentent 3 % des lits, ne participent pas ou pas encore à l'enquête. Il s'agit d'établissements de petite taille qui reçoivent un financement forfaitaire, insuffisant.

Je voudrais que cela change et que l'ensemble des hôpitaux soient obligés de participer.

01.09 Katrin Jadin (MR) : Différentes initiatives cumulées donnent des résultats. Vous m'avez donné beaucoup de chiffres et je les relirai, n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance de toutes les initiatives tant au niveau des Communautés que du fédéral. Obliger l'ensemble du secteur à participer à ces campagnes est une excellente initiative. Au niveau de l'hygiène des mains, j'ai fait la même expérience que vous car j'ai une sœur médecin. Il faut continuer à sensibiliser le public.

Certaines infections sont évitables, dites-vous. Quelle est la proportion de contractions nosocomiales évitables en milieu hospitalier ?

01.10 Laurette Onkelinx, ministre : Je pense qu'il s'agit de 30%.

01.11 Katrin Jadin (MR) : Je n'ai pas besoin du chiffre d'urgence.

01.12 Laurette Onkelinx, ministre : Procédez donc par question écrite.

01.13 Katrin Jadin (MR) : Je vous souhaite beaucoup de succès dans la mise en oeuvre de ces initiatives.

L'incident est clos.